

Chères Assurées, chers Assurés,

Vous trouverez ci-dessous une information concernant l'évolution de votre Fondation de prévoyance et les choix stratégiques qui y sont opérés.

En 2016, le Conseil de fondation a étoffé le portefeuille de la Caisse par l'achat d'un immeuble résidentiel sur la commune de Belmont- Broye, dans le canton de Fribourg. Le rendement annuel brut de ce bien est estimé autour des 5%. Le Comité de placement, sur mandat du Conseil, continue de prospecter activement le marché immobilier suisse romand. Ce faisant, il souhaite ajouter une brique supplémentaire à la diversification du portefeuille de la caisse, qui a déjà investi dans des domaines variés: des maisons de retraite en Allemagne à celui du développement durable en Suisse avec le financement, entre autres, de centres de bioénergie et de parcs éoliens.

Les placements 2016 ont offert un rendement global de 2.88%. L'intégralité des dettes initiales de fusion ont été remboursées au 31.12.2016. Nous remercions ici les employeurs et affiliés pour leur participation à l'assainissement. Tous les assurés ont donc bénéficié des 1.25% d'intérêt versés sur leur compte d'épargne personnel. La santé financière de la Caisse est bonne, son taux de couverture est de 101% au 31.12.2016.

La première tranche de vie de FPMA (quatre ans) a touché à sa fin. Selon les statuts de la Fondation, les mandats doivent être renouvelés. En tant que collaborateurs de la CEGM, tous les assurés ont eu l'opportunité de s'engager concrètement dans l'évolution de leur Caisse. L'élection des nouveaux membres, représentants employés, s'est conclue avec 3 renouvellements de mandat - Mme Monique Combey, M. Eric Vuichoud et M. David Gassmann – et un nouvel arrivant, M. Cyril Ledermann. Nous lui souhaitons la cordiale bienvenue.

Concernant votre fiche de prévoyance, vous avez pu constater que les prestations de retraite projetées affichent un taux de conversion dégressif. En effet, les recommandations de l'expert - se basant sur l'évolution démographique, avec l'augmentation de la longévité, et la réduction des attentes de performance - ont convaincu le Conseil de fondation d'appliquer une baisse progressive du taux de conversion réglementaire de 0.2% par année sur une période de 4 ans. Il sera ainsi de 6% dès 2021.

Pour toutes questions relatives à votre certificat de prévoyance, vous pouvez vous adresser à M. Maurizio Figliola, Kessler Prévoyance SA, par mail à musiquesarts@kessler.ch ou par téléphone au 021 321 66 35.

L'ensemble des règlements concernant la Fondation ainsi que le rapport d'activité de la présidence, dans une version dorénavant plus complète, sont disponibles sur le site internet de la Fondation www.musiquesarts.ch

Nous restons bien entendu à votre entière disposition et vous envoyons, chères Assurées, chers Assurés, nos salutations les plus cordiales.

Fait à Genève, juin 2017.

Pour le Conseil de Fondation de la Fondation de prévoyance Musiques-Arts



Gérard Zihlmann



Eric Jaques-Dalcroze